

Slurry de diamant Hyprez S4889

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'émission: 11/07/2022 Date de révision: 11/07/2022 Remplace la fiche: 21/01/2020 Version: 1.0

RUBRIQUE 1: Identification

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Mélange
Nom du produit	: Slurry de diamant Hyprez S4889
Code du produit	: 162
Groupe de produits	: Produit commercial
Numéro de référence	: 4889

1.2. Utilisation recommandée et limitations d'utilisation

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Fournisseur

Engis of Canada Ltd.
3465 Mainway, Unit No. 2
Burlington, Ontario L7M 1A9
Canada
T +1 (905)632-3016
info@engis.com - www.engis.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : CHEMTREC 1 (800) 424-9300

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS CA)

Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4	H302	Nocif en cas d'ingestion.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition répétée, catégorie 2	H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes (reins) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (oral).

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

2.2. Éléments d'étiquetage GHS, y compris conseils de prudence

Étiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger (GHS CA) :



Mention d'avertissement (GHS CA) :

Attention

Mentions de danger (GHS CA) :

H302 - Nocif en cas d'ingestion.
H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes (reins) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (oral).

Conseils de prudence (GHS CA) :

P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.
P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P301+P312 - EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P314 - Consulter un médecin en cas de malaise.

Slurry de diamant Hyprez S4889

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

P330 - Rincer la bouche.

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

2.3. Autres dangers

Autres dangers non classés : Peut causer des lésions rénales. Peut causer une irritation des voies respiratoires. Peut irriter les yeux et la peau. Peut être nocif en cas d'ingestion.

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%
éthylène glycol	1,2-dihydroxyethane / 1,2-ethanediol / 1,2-ethylene glycol / 2-hydroxyethanol / dihydroxyethane / EG (=ethylene glycol) / ethane-1,2-diol / ethanediol / ethylene alcohol / ethylene dihydrate / ethylene glycol / glycohol alcohol / glycol / glycol alcohol / monoethylene glycol	N° CAS: 107-21-1	15.0 - 50.0
Diamant	-	N° CAS: 7782-40-3	0.0 - 5.0

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau avec beaucoup d'eau.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.

Premiers soins après ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Autre avis médical ou traitement : Traitement symptomatique.

Slurry de diamant Hyprez S4889

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction appropriés

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

5.2. Moyens d'extinction inappropriés

Agents d'extinction non appropriés : eau abondante en jet.

5.3. Dangers spécifiques dus au produit dangereux

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques. Lors de la combustion, il se forme: des oxydes de carbone (CO et CO₂).

5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.
Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.
Autres informations : La décomposition thermique peut provoquer la libération de gaz et de vapeurs irritants.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant.
Autres informations : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.3. Référence aux autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection individuel.
Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
Produits incompatibles : Acides forts. Bases fortes. Aldéhydes. Agent oxydant. Agent réducteur. Aluminium.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

éthylène glycol (107-21-1)

Canada (Alberta) - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

Nom local	Ethylene glycol
-----------	-----------------

Slurry de diamant Hyprez S4889

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

éthylène glycol (107-21-1)	
OEL C	100 mg/m ³
Notations et remarques	Occupational exposure limit is based on irritation effects and its adjustment to compensate for unusual work schedules is not required.
Référence réglementaire	Alberta Regulation 87/2009 (Alberta Regulation 150/2020)
Canada (Québec) - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Ethylene glycol (vapour and mist)
Plafond (OEL C)	127 mg/m ³
Plafond (OEL C) [ppm]	50 ppm
Notations et remarques	RP
Référence réglementaire	S-2.1, r. 13 - Regulation respecting occupational health and safety
Canada (Colombie-Britannique) - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Ethylene glycol
OEL TWA	10 mg/m ³ Particulate
OEL STEL	20 mg/m ³ Particulate
OEL C	100 mg/m ³ Aerosol
OEL C [ppm]	50 ppm Vapour
Référence réglementaire	OHS Guidelines Part 5: Chemical Agents and Biological Agents (WorkSafe BC)
Canada (Manitoba) - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Ethylene glycol
OEL TWA [ppm]	25 ppm (V - Vapor fraction)
OEL STEL	10 mg/m ³ (I - Inhalable particulate matter, H - Aerosol only)
OEL STEL [ppm]	50 ppm (V - Vapor fraction)
Notations et remarques	TLV® Basis: URT irr. Notations: A4 (Not classifiable as a Human Carcinogen)
Référence réglementaire	ACGIH
Canada (Terre-Neuve-et-Labrador) - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Ethylene glycol
OEL TWA [ppm]	25 ppm (V - Vapor fraction)
OEL STEL	10 mg/m ³ (I - Inhalable particulate matter, H - Aerosol only)
OEL STEL [ppm]	50 ppm (V - Vapor fraction)
Notations et remarques	TLV® Basis: URT irr. Notations: A4 (Not classifiable as a Human Carcinogen)
Référence réglementaire	ACGIH
Canada (Nouvelle-Écosse) - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Ethylene glycol
OEL TWA [ppm]	25 ppm (V - Vapor fraction)
OEL STEL	10 mg/m ³ (I - Inhalable particulate matter, H - Aerosol only)
OEL STEL [ppm]	50 ppm (V - Vapor fraction)
Notations et remarques	TLV® Basis: URT irr. Notations: A4 (Not classifiable as a Human Carcinogen)

Slurry de diamant Hyprez S4889

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

éthylène glycol (107-21-1)	
Référence réglementaire	ACGIH
Canada (Nunavut) - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Ethylene glycol, (as an aerosol)
OEL C	100 mg/m ³
Référence réglementaire	Occupational Health and Safety Regulations, Nu Reg 003-2016
Canada (Territoires du Nord-Ouest) - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Ethylene glycol, (as an aerosol)
OEL C	100 mg/m ³
Référence réglementaire	Occupation Health and Safety Regulations R-039-2015 (R-013-2020)
Canada (Ontario) - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Ethylene glycol
OEL C	100 mg/m ³ (H - Aerosol only)
Référence réglementaire	Ontario Occuational Exposure Limits under Regulation 833
Canada (Île-du-Prince-Édouard) - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Ethylene glycol
OEL TWA [ppm]	25 ppm (V - Vapor fraction)
OEL STEL	10 mg/m ³ (I - Inhalable particulate matter, H - Aerosol only)
OEL STEL [ppm]	50 ppm (V - Vapor fraction)
Notations et remarques	TLV® Basis: URT irr. Notations: A4 (Not classifiable as a Human Carcinogen)
Référence réglementaire	ACGIH
Canada (Saskatchewan) - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Ethylene glycol, (as an aerosol)
OEL C	100 mg/m ³
Référence réglementaire	The Occupational Health and Safety Regulations, 1996. Chapter O-1.1 Reg 1
USA - ACGIH - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Ethylene glycol
ACGIH OEL TWA [ppm]	25 ppm (fraction de vapeur)
ACGIH OEL STEL	10 mg/m ³ (Fraction inhalable, Aérosol uniquement)
ACGIH OEL STEL [ppm]	50 ppm (fraction de vapeur)
ACGIH OEL C	100 mg/m ³
ACGIH catégorie chimique	Not Classifiable as a Human Carcinogen
Référence réglementaire	ACGIH 2021
USA - OSHA - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
OSHA PEL C	125 mg/m ³
OSHA PEL C [ppm]	50 ppm

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Slurry de diamant Hyprez S4889

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle/Équipement de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Protection oculaire obligatoire. Protection obligatoire des mains (gants de protection). Protection obligatoire du corps (vêtements de protection).

Protection oculaire:

Lunettes de sécurité

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Liquide léger.
Couleur	: Couleurs variées
Odeur	: inodore
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 8 – 10
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: 100 – 205 °C
Point d'éclair	: 116 °C (Méthode utilisée : Estimation)
Température d'auto-inflammation	: ≈ 398 °C
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: ≈ 1,1 g/cm ³
Solubilité	: soluble dans l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: 12 – 18 cP
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

Réactivité	: En cas de décomposition thermique : Possibilité d'élévation de pression.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales d'emploi.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter	: Températures élevées.

Slurry de diamant Hyprez S4889

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Matières incompatibles	: Acides forts. Bases fortes. Aldéhydes. Agent oxydant. Agent réducteur. Aluminium.
Produits de décomposition dangereux	: Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone. Aldéhydes. Ethers. alcools.
Temps de durcissement:	: Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: Nocif en cas d'ingestion.
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation)	: Non classé

ETA CA (oral)	500 mg/kg de poids corporel
---------------	-----------------------------

éthylène glycol (107-21-1)

DL50 orale rat	2000 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 5000 mg/kg
DL50 voie cutanée	> 3500 mg/kg de poids corporel (Souris, Mâle/femelle, Valeur expérimentale, Dermique)
CL50 Inhalation - Rat	> 2,5 mg/l 6H
ETA CA (oral)	2000 mg/kg de poids corporel

Diamant (7782-40-3)

DL50 orale rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Sexe de l'animal: femelle, Ligne directrice: Ligne directrice 423 de l'OCDE (Toxicité orale aiguë - Méthode de classe de toxicité aiguë)
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal : rat, Ligne directrice : Ligne directrice 402 de l'OCDE (Toxicité cutanée aiguë)
CL50 Inhalation - Rat (Poussière/brouillard)	> 5,2 mg/l La source: ECHA

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé pH: 8 – 10
--------------------------------------	----------------------------

éthylène glycol (107-21-1)

pH	9 @ 20 °C
----	-----------

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé pH: 8 – 10
--	----------------------------

éthylène glycol (107-21-1)

pH	9 @ 20 °C
----	-----------

Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Risque présumé d'effets graves pour les organes (reins) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (oral).

éthylène glycol (107-21-1)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
---	--

Danger par aspiration	: Non classé
-----------------------	--------------

Slurry de diamant Hyprez S4889

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

éthylène glycol (107-21-1)	
Viscosité, cinématique	Pas de données disponibles dans la littérature
Études animales et avis d'expert pour la classification	Faux
Diamant (7782-40-3)	
Études animales et avis d'expert pour la classification	Faux

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé

éthylène glycol (107-21-1)	
CL50 - Poisson [1]	> 100 mg/l tête-de-boule (Pimephales promelas); 96 heures
CL50 - Autres organismes aquatiques [1]	> 100 mg/l Puce d'eau (Daphnia magna); 48h
CE50 - Crustacés [1]	> 100 mg/l Puce d'eau (Daphnia magna)
CE50 96h - Algues [1]	6500 – 13000 mg/l Source : ECHA
Diamant (7782-40-3)	
CL50 - Poisson [1]	100 mg/l La source: ECHA
CE50 - Crustacés [1]	> 100 mg/l Organismes d'essai (espèces) : Daphnia magna

12.2. Persistance et dégradabilité

éthylène glycol (107-21-1)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

éthylène glycol (107-21-1)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-1,36 (Valeur expérimentale)

12.4. Mobilité dans le sol

éthylène glycol (107-21-1)	
----------------------------	--

12.5. Autres effets néfastes

Ozone : Non classé
Autres effets néfastes : Un risque pour l'environnement ne peut être exclu en cas de manipulation ou d'élimination non professionnelle.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer le contenu/réceptacle conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

Slurry de diamant Hyprez S4889

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Vider les résidus de l'emballage. Ne pas réutiliser des récipients vides. Les conteneurs vides contiennent des résidus de produits et peuvent être dangereux.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: TDG / DOT / IMDG / IATA

14.1. Numéro ONU

Non réglementé pour le transport

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (TDG) : Non applicable
Désignation officielle de transport (DOT) : Non applicable
Désignation officielle de transport (IMDG) : Non applicable
Désignation officielle de transport (IATA) : Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

TDG

Classe(s) de danger pour le transport (TDG) : Non applicable

DOT

Classe(s) de danger pour le transport (DOT) : Non applicable

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (TDG) : Non applicable
Groupe d'emballage (DOT) : Non applicable
Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable
Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport : Réglementation du DOT (expéditions en vrac) : UN3082, Substances dangereuses pour l'environnement, liquides, n.s.a, (Éthylène glycol), 9, III. La classe 9, groupe d'emballage III s'applique uniquement aux quantités égales ou supérieures à la quantité à déclarer (RQ) dans un colis lorsqu'aucune autre classe de danger ne s'applique, sinon il peut être expédié comme non réglementé. (CAS#107-21-1, Ethylène Glycol RQ = 5000lbs).

TDG

Aucune donnée disponible

DOT

Aucune donnée disponible

IMDG

Aucune donnée disponible

IATA

Aucune donnée disponible

Slurry de diamant Hyprez S4889

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Directives nationales

éthylène glycol (107-21-1)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Diamant (7782-40-3)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

15.2. Réglementations internationales

éthylène glycol (107-21-1)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

Diamant (7782-40-3)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Date d'émission : 07/11/2022
Date de révision : 07/11/2022
Remplace la fiche : 01/21/2020

Textes complet des phrases H:

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Fiche de données de sécurité (FDS), Canada

Politique de l'entreprise ou avis de non-responsabilité : les informations présentées ici sont considérées comme exactes et fiables au meilleur de nos connaissances. Cependant, nous n'offrons aucune garantie ou qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, en ce qui concerne ces informations, et nous n'assumons aucune responsabilité résultant de leur utilisation. Les informations ne concernent que le matériau spécifique désigné et peuvent ne pas être valables pour un tel matériau utilisé en combinaison avec tout autre matériau ou dans tout processus. Les utilisateurs doivent faire leurs propres recherches pour déterminer la pertinence des informations à leurs fins particulières.